

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Pour les formations doctorales adossées
à des entités de recherche extérieurs à l'université de
Relizane**

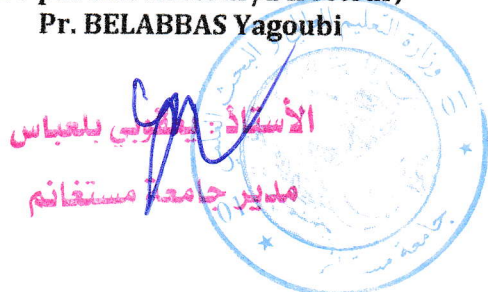
Entre

L'établissement Universitaire et de recherche,
université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem

L'établissement Universitaire et de recherche,
Université de Relizane

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. BELABBAS Yagoubi

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. BAHRI Ahmed



- Des vices recteurs et directeurs adjoints chargés de la post graduation de chaque établissement ;
- Des directeurs des entités de recherche concernées.

Le Conseil a pour missions principales de :

- Mettre en place le programme de formation doctorale et les procédures de codirection de thèses en coordonner avec les bonnes pratiques en la matière ;
- Organiser des manifestations scientifiques dans le cadre du partenariat ;
- La rédaction d'un rapport annuel à l'intention des universités partenaires relatif à l'état d'avancement des activités scientifiques au regard des objectifs formulés lors de la présentation du projet.

Le Conseil se réunit en session ordinaire deux (02) fois par an. Il peut, aussi, se réunir autant de fois que de besoin.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois (03) années universitaires renouvelables. Elle peut être révisée d'un commun accord entre les différents partenaires.

Article 6 : Interprétation et règlement des différends

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de les résoudre par voie de conciliation directe.

Fait en (3) trois Exemplaires originaux pour approbation à la formation doctorale

L'établissement Universitaire et de recherche,
université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem

L'établissement Universitaire et de recherche,
Université de Relizane

Représentée par son Recteur,
Pr. BELABBAS Yagoubi



Représentée par son Recteur,
Pr. BAHRI Ahmed

